

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

**Date de convocation** : 10.04.2018

**Présents** : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, FOGLIENI Baptiste, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

**Excusés** : BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme.

**Absents** : FREDY Dominique, TAMBOIS Jérôme.

**Secrétaire de séance** : Véronique MAUPOINT

Assistait à la réunion Sarah SELIMI, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

- **Approbation du Procès-verbal du 09.03.2018 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 mars 2018.

- **N° 2018-12 Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier – Budget CCAS :**

Le C.C.A.S ayant été dissous en date du 11 juillet 2017,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **N° 2018-13 Approbation du compte administratif 2017 – Budget CCAS :**

Le Conseil D'Administration réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE  
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par François ROGUET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,  
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 354,26				4 354,26
Opérations de l'exercice	2 665,64	1 600,00			2 665,64	1 600,00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 665,64</b>	<b>5 954,26</b>			<b>2 665,64</b>	<b>5 954,26</b>
Résultats de clôture		3 288,62				3 288,62
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 665,64</b>	<b>5 954,26</b>			<b>2 665,64</b>	<b>5 954,26</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 288,62</b>				<b>3 288,62</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

• **N° 2018-14 Affectation des résultats – Budget CCAS :**

Le Conseil D'Administration réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par François ROGUET, Président,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>3 288,62</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 600.00 - 2 665.64)	-1 065,64
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	4 354,26
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>0,00</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>0,00</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 288,62
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

• **N° 2018-15 Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier – Budget Commune :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **N° 2018-16 Approbation du compte administratif 2017 – Budget Commune :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par François ROGUET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		23 798,72	41 862,68		41 862,68	23 798,72
Opérations de l'exercice	147 740,38	191 160,52	25 788,53	51 175,67	173 528,91	242 336,19
<b>TOTAUX</b>	<b>147 740,38</b>	<b>214 959,24</b>	<b>67 651,21</b>	<b>51 175,67</b>	<b>215 391,59</b>	<b>266 134,91</b>
Résultats de clôture		67 218,86	16 475,54			50 743,32
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>147 740,38</b>	<b>214 959,24</b>	<b>67 651,21</b>	<b>51 175,67</b>	<b>215 391,59</b>	<b>266 134,91</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>67 218,86</b>	<b>16 475,54</b>			<b>50 743,32</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

• **N° 2018-17 Affectation des résultats - Budget Commune :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE

après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par François ROGUET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>67 218,86</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (191 160,52 - 147 740,38)	43 420,14
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	23 798,72
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-16 475,54</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (51 175,67 - 25 788,53)	25 387,14
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-41 862,68
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-16 475,54</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	16 475,54
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	50 743,32
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

- **N° 2018-18 Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier – Budget Auberge :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **N° 2018-19 Approbation du compte administratif 2017 – Budget Auberge :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par François ROGUET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		13 428,65	9 220,59		9 220,59	13 428,65
Opérations de l'exercice	2 826,90	7 134,60	10 015,98	15 005,59	12 842,88	22 140,19
<b>TOTAUX</b>	<b>2 826,90</b>	<b>20 563,25</b>	<b>19 236,57</b>	<b>15 005,59</b>	<b>22 063,47</b>	<b>35 568,84</b>
Résultats de clôture		17 736,35	4 230,98			13 505,37
Restes à réaliser			394 167,78	382 378,35	394 167,78	382 378,35
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 826,90</b>	<b>20 563,25</b>	<b>413 404,35</b>	<b>397 383,94</b>	<b>416 231,25</b>	<b>417 947,19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>17 736,35</b>	<b>16 020,41</b>			<b>1 715,94</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

- **N° 2018-20 Affectation des résultats - Budget Auberge :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par François ROGUET, Maire,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>17 736,35</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (7 134.60 - 2 826.90)	4 307,70
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	13 428,65

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-4 230,98</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (15 005.59 - 10 015.98)	4 989,61
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-9 220,59
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (382 378.35 - 394 167.78)	-11 789,43

<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-16 020,41</b>
---	-------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	16 020,41
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 715,94
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

• **N° 2018-21 Vote des taux 2018 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 8,23 %

Taxe foncière (bâti) : 11,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 70,06 %

• **N° 2018-22 Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la répartition des subventions attribuées aux associations pour l'année 2018. Il présente ainsi les demandes faites par les associations.

- Anima'Sioule St-Rémy - Lisseuil : 2800 euros
- La Centaurée : 1800 euros
- Société de chasse « La Vaillante » : 300 euros
- Silice : 500 euros
- Association Château-Rocher : 960 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 300 euros
- Sioule Music : 300 euro
- Ecoles du regroupement scolaire : 640 euros

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser pour l'année 2018 aux associations les subventions décrites ci-avant.

• **N° 2018-23 Vote du Budget Commune 2018 :**

Le Conseil Municipal, avec huit voix pour et une abstention, vote le Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 240 607,94 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 71 892,02 euros.

- **N° 2018-24 Vote du Budget Auberge 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 de l'Auberge de Pays qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 849,94 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 427 257,35 euros.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande de recours gracieux a été envoyée par en lettre recommandée par Monsieur Bernard DHOME à propos du PLU. Il conteste l'adoption de celui-ci, notamment concernant la zone agricole de Malmouche. Toutefois, il a joint à sa demande, qu'il présente au nom d'un collectif d'habitant de Malmouche, une liste de membres qui de toute évidence n'avaient pas tous étaient informés de cette démarche. Monsieur le Maire indique que sa demande n'est pas recevable au vu des différents arguments.
- Michel AUBIGNAT évoque la situation de la SEMERAP, et revient sur le courrier adressé par 11 administrateurs membres du Conseil d'Administration (Présidé par Jean MICHEL) mettant en cause le Président. Il rappelle que ces membres ont également voté lors des Conseils.
- Un point est fait sur les Eclairages Publics de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.